

Décision

Générale

colonial

Décision n° 145 3 février 1953

n° 145 3

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 février 1953

Numéro JO

n° 3 du 01/03/1967

Date du numéro

1 mars 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont engages en qualité d'ouvriers mécaniciens au 6° échelon des élèves de l'Ecole Professionnelle de Djibouti dont les noms suivent : — Idriss Al; — Omar Ali ; — Ahmed Amoud. Les intéressés, engagés à titre précaire et révocable, ne pour titularisés dans leur emploi qu'à l'issue d'un examen de fin de stage dont le programme sera fixé par le Chef du Service Postes et Télécommunication. Ces acent sont mis à la disposition du Chef du Service des Postes et Télécommunications pour compter du 1er février 1953.